

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2023**

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe  
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - PERREY Peggy - RENAUT Delphine

Excusé : M. FERY Jean-Paul donne pouvoir à M. ORY Bruno

Absent : LARBAOUI Julien

Le conseil nomme M. MULLER Michel pour être secrétaire de séance.  
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour concernant la modification de statuts de la CCOV pour la prise de compétence facultative du réseau chaleur sur les communes de Neufchâteau et Châtenois. Le conseil municipal accepte.

**PLUI 2<sup>e</sup> Arrêt :**

M. le Maire soumet au conseil municipal la délibération de la CCOV pour le 2<sup>e</sup> arrêt du PLUI après les remarques faites par les communes qui ont conduit à un second projet présenté.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) tel qu'il a été arrêté par le conseil communautaire en date du 5 juillet 2023. Voici les remarques :

Argumentaire sur le plan général :

*\_ L'ensemble des Maires des communes de la CCOV ont compris les arguments avancés pour l'élaboration d'un PLUi.*

- Réduction de la consommation des terres agricoles.*
- Démographie en baisse.*
- Maisons abandonnées et dents creuses.*

Conséquences :

*\_ Peu de terrain pour les constructions neuves. Mais pas de distinction dans le PLUi entre les communes rurales dynamiques en expansion et celles qui sont en déclin. Au contraire les dents creuses ou les maisons à restaurer sont plutôt dans les communes en déclin qui n'attireront pas plus demain qu'aujourd'hui.*

- \_ Des contraintes fortes sur les restaurations des maisons ce qui décourage d'éventuels acheteurs.*
- \_ Des contraintes sur les jardins, les dépendances, les lisières de forêts ....*

Ressenti :

*\_ Au niveau national le PLUi est l'outil idéal pour désertifier les villages ruraux sacrifiés au profit des regroupements de populations sur les centres bourg, les petites villes de demain et préfigure la diminution du nombre de communes.*

- \_ Le PLUi et le ZAN semblent à contre courant des constatations récentes du manque de logements en France.*

En ce qui concerne Bazoilles-sur-Meuse :

*\_ La zone IAU octroyée de 1500 m<sup>2</sup> est de forme carrée. La demande écrite de la commune était d'avoir un rectangle de surface identique le long de la chaussée pour faciliter l'implantation de deux maisons. Cette demande n'a pas été prise en compte.*

*\_ La parcelle 10 est bizarrement coupée en deux, une moitié en UB l'autre en N. Pourquoi ? (cette parcelle vient de faire l'objet d'une vente entre particuliers).*

*\_ Les parcelles 560, 561, 562, 564, 809, 812, 811, 806 et 807 sont des jardins pourquoi les classer en N ?*

*\_ La parcelle 147 n'est plus à placer en emplacement réservé.*

*\_ La parcelle 673 est à placer en UE dans sa totalité (possibilité d'extension du terrain de sport). Pourquoi un découpage en escalier ?*

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCOV POUR COMPETENCE RESEAU CHALEUR**

M. le Maire soumet au conseil municipal la demande de modification des statuts de la CCOV pour la prise de compétence facultative suivante : création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur sur les communes de Neufchâteau et Châtenois. En effet, les bâtiments communaux et communautaires sont chauffés au gaz. Suite à l'envolée des prix, des études ont été réalisées par la CCOV sur un réseau de chaleur commun. La création de réseaux de chaleur alimentés à des chaufferies bois (plaquettes) permettrait de faire des économies financières de 35 à 50 %, de répondre aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial, de ne plus dépendre d'une énergie importée fluctuante et de soutenir l'économie locale en valorisant une ressource locale (45% du territoire recouvert de forêts).

Un réseau serait créé à NEUFCHATEAU dans le quartier Rebeuval pour alimenter le COSEC, la piscine et le camping (bâtiments communautaires), la maison du CCAS, du centre des finances publiques, CIO et restos du cœur (bâtiments communaux), la caserne du SDIS, 2 bâtiments HLM VOSGELIS.

Un réseau serait créé à Châtenois proche de la chaufferie de WM88 pour alimenter les bureaux, show-room de l'entreprise, la salle Ernest LAMBERT, le gymnase et le centre culturel (bâtiments communautaires), mairie, écoles salle des fêtes et logements (bâtiments communaux), le collège et logements de fonction (CD88) et le foyer ADAPEI.

Cette compétence fera l'objet d'un budget annexe qui devra s'équilibrer avec les recettes.

Si d'autres projets de réseaux de chaleur venaient à être créés par la suite ils pourraient être intégrés à cette compétence de la même manière.

Après délibération, le conseil municipal vote à 3 voix contre et 11 abstentions. Les remarques sur cette proposition sont nombreuses :

Pourquoi une prise de compétence CC alors que cela ne concerne que Neufchâteau et Châtenois : une convention entre collectivités ne serait-il pas possible ?

Comment sera fait l'approvisionnement en bois, quels volumes seront nécessaires et dans quelle limite, est-ce que les communes de la CCOV seront obligées de fournir leurs ressources en bois et comment seront-elles rétribuées. Qu'advient-il quand d'autres communes demanderont à rejoindre cette compétence, si le volume annuel des ressources a atteint son maximum ?

## **AVENANTS TRAVAUX ECOE : RENOVATION THERMIQUE**

Suite à la commission d'ouverture des plis, M. le Maire soumet au conseil municipal les avenants au marché de rénovation thermique. Les travaux modificatifs réalisés et rajoutés tout au long des travaux de l'été se chiffrent ainsi :

Lot 10 Peinture ELVINGER : peinture du hall + des bancs + porte + sous fenêtres classes + tuyau PVC : 7.560,60 € HT

Lot 3 et 4 Menuiseries MAIRE : annulation des changements de fenêtres de la bibliothèque + porte manteau et bancs, soit -13.787 € HT ; travaux aménagement dans le hall pour 6.408 € HT. (reste la pose des bancs et la double lisse magnétique)

Lot 6 Electricité EIFFAGE : installation d'une alarme incendie et alimentation et fournitures et alimentation de 2 sèche-mains pour 3.111,94 € HT.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité l'avis favorable de la commission d'ouverture des plis pour les avenants ci-dessus.

## **PROPOSITION ACHAT MAISON 12 RD74**

M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'achat de la maison située derrière la fontaine Galliot (parcelles E696+697+897). Cette maison est proposée à 32.000 € + 3.000 € de frais d'agence et environ 2.000 € de frais de notaire. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquiescer cette propriété.

La municipalité souhaite y mettre en place un relais multi-service. Les projets sont en cours de réflexion.

## **PROPOSITION ACHAT BOIS PRIVE (lisière de Saint Julien)**

M. le Maire soumet au conseil municipal un courrier suite à la vente de la parcelle B235 « le champ des coins sur le bois » d'une surface de 77 a 65 ca. Dans le cadre du droit de préemption, le propriétaire

projet de vendre la propriété boisée. Après réflexion et analyse du bois actuel sur la parcelle et la difficulté d'accès, le prix soumis de 3.000 € paraît excessif. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### OUVERTURE DE CREDITS AU BP 2023 COMMUNE

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide les propositions de M. le Maire pour les mouvements de crédits au BP commune 2023.

Achat maison 12 RD74 : ouverture de crédits supplémentaires pour la somme de 20.000 € au cp 231-95 par prélèvement sur le compte 231-87 (travaux école)

Achat barnums : ouverture de crédits supplémentaires pour la somme de 2.720 € au cp 2188-93 (achat barnums) par prélèvement sur le cp 2138-91 (local rue Vieux Pont)

Paiement centimes TVA : ouverture de crédits pour la somme de 5 € au cp 65888 par prélèvement sur le cp 65311.

Achat mobilier Midrevaux : Suite à l'achat des bancs et de jeux de sport à la mairie de Midrevaux, le conseil municipal décide de verser à la commune de Midrevaux la somme de 1.000 € pour ces achats. Les crédits sont ouverts au cp 231-87.

Paiement Judo Taïso Greux : M. le Maire informe le conseil que les crédits ouverts au cp 1316 pour le paiement des travaux au Dojo est incorrect. Cette dépense doit être mandatée au cp 204. Transfert de crédits du cp 1326 au cp 20422 pour 15.000 €.

### LIVRE MILITAIRE : CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

M. le Maire informe le conseil que la traduction du livre militaire de Peter Wever est terminée. Après dernière relecture et mise en forme, le livre va pouvoir être imprimé. Dans un premier temps, 500 exemplaires seront édités.

Afin de recueillir des fonds pour sa publication, de le promouvoir et de sauvegarder un patrimoine mémoriel de proximité, il est proposé de signer une convention avec le Souvenir Français pour encourager le mécénat. Cela permettra aux entreprises ou aux particuliers d'obtenir une réduction d'impôts en cas de dons. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention de souscription.

Pour sa présentation, il est proposé de l'organiser le 11 novembre 2023, après la cérémonie du monument aux morts.

### Divers :

- 12 Novembre : repas des anciens : M. le Maire informe le conseil que le repas des anciens se tiendra dimanche 12 novembre 2023 à midi à la salle polyvalente. Le repas sera servi par l'Evidence.
- Remboursement frais sortie Strasbourg par le CMJ à Mme RENAUT Delphine : suite à la sortie par le CMJ au parlement européen de Strasbourg le 5 juillet 2023, le conseil municipal valide le remboursement des frais occasionnés (train, repas) pour les 9 enfants du CMJ et les 3 accompagnants du conseil, soit la somme de 719,10 €.
- Proposition arrêté du Maire pour nettoyage et entretien des trottoirs : M. le Maire soumet au conseil municipal un arrêté permanent pour définir le nettoyage des abords des propriétés situées sur le domaine public. Cet arrêté définit que le riverain doit entretenir le trottoir bordant sa propriété (hiver comme été). Le conseil donne un avis favorable à cette proposition.
- Déménagement et Emménagement de l'école : M. le Maire remercie les personnes qui ont aidées aux travaux de déménagement et réemménagement de l'école. Pour l'Ets BABIC (stockage) et pour M. MALIVERNEY (transport camion), il est proposé d'acheter un carton de champagne pour les remercier. Le conseil accepte à l'unanimité.
- Proposition : il est proposé l'achat d'une auto-laveuse, d'un sèche-main et d'un distributeur de savon pour la salle polyvalente. Le conseil valide ces idées.

Séance levée à 22 heures 45.



Fait à Bazoilles sur Meuse, le 14 septembre 2023.

Le Maire,  
Bruno ORY